



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 28338

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur les souhaits exprimés par la Fédération nationale des combattants volontaires, section Moselle (FNCV). La FNCV demande l'attribution d'un pécule pour les volontaires, en fonction de la durée de leur volontariat. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les volontaires dans les armées bénéficient des régimes de pensions ainsi que des prestations sociales de la sécurité sociale, dans les conditions prévues par le code des pensions civiles et militaires de retraite, le code des pensions civiles et militaires d'invalidité et des victimes de guerre, et le code de la sécurité sociale. Ils sont également affiliés, pour la couverture de certains risques, à des fonds de prévoyance alimentés par des prélèvements effectués sur certaines indemnités. Ils ont enfin droit aux soins dispensés par le service de santé des armées et peuvent recevoir l'aide de l'action sociale des armées. A l'expiration de leur contrat, ils bénéficient gratuitement du maintien de leur couverture maladie, maternité et décès, par la caisse nationale de sécurité sociale militaire pendant l'année qui suit cette échéance. Après la radiation des cadres, ils peuvent prétendre à une allocation de chômage, dans les mêmes conditions que dans le secteur privé, et obtenir une affiliation rétroactive à l'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale. Le volontariat permet une réelle première expérience professionnelle valorisante. A l'issue, les intéressés ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'engager ou de bénéficier des structures de reconversion des armées qui les placent ainsi dans de bonnes conditions pour leur retour à la vie civile. En ce qui concerne le pécule, cette mesure de gestion est strictement liée à la déflation d'effectifs à réaliser dans le cadre de la loi de programmation militaire.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28338

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 1999, page 2141

Réponse publiée le : 5 juillet 1999, page 4122